L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 12 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 14 DÉCEMBRE.

Les Retours légaux

DE L'ELECTION DU 4 NOVEMBRE.

On sait que, d'après la loi de 1872, signée et promulguée le 30 novembre dernier par le gouverneur Warmoth, le soin de compiler les retours d'élection et de proclamer les résultats appartient à un Bureau de cinq citoyens qui doivent être élus par le Sénat.

Dans sa séance de mercredi, le Sénat de la Louisiane, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, a élu membres de ce comité : MM. Archibald Mitchell, B. R. Forman, S. M. Thomas, O. F. Hunsacker, S. M. Todd.

Voici des extraits du rapport présenté par ce comité, qui donnent les seuls résultats légaux de l'élection du 4 novembre 1872 en Louisiane :

ETAT ET CONGRÈS.

Nous déclarons, par le présent, que les personnes dont les noms suivent ont été élues aux emplois indiqués à côté des noms, savoir :

John McEnery, gouverneur ; D. B. Penn, lieutenant-gouverneur ; Sam'l Armstead, secrétaire d'Etat ; H. N. Ogden, avocat-général ; James Graham, auditeur ; E. M. Lusher, surintendant de l'éducation ; A. Sheridan, pour le Congrès en général.

Il est rendu qu'il n'y a pas de retours des paroisses St. Tammany et Terrebonne, et que les seuls retours tables et informes des paroisses Iberville et St. Jacques ne prennent pas la responsabilité de déclarer le résultat de l'élection, dans ces paroisses, mais nous suspendons notre action pour attendre la détermination de l'assemblée générale.

ARCHIBALD MITCHELL,
B. R. FORMAN,
S. M. THOMAS,
O. F. HUNSAKER,
S. M. TODD.

Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1872.

SÉNAT D'ETAT.

Nous soussignés, commissaires dûment conformément à l'autorité dont nous sommes investis par la loi No 96 de 1872, certifions, par le présent, que ce qui suit est une compilation sincère et exacte des états des votes donnés à nos élections pour sénateurs d'Etat, tenues dans les paroisses ci-dessus nommées, le 4 novembre 1872, tels qu'ils ont été déposés par les officiers d'entre eux des dites paroisses, et nous déclarons que les personnes dont les noms suivent sont dûment et légalement élues sénateurs d'Etat, savoir :

Edward Booth, A. Voorhies, A. J. Lewis, E. Jonas, T. B. Stamps, D. S. Cage, R. White, Thomas C. Anderson, J. M. Simpson, E. S. Weber, A. S. Horton, Robert Worrall, O. H. Brewster, E. M. Pham, J. W. McDonald, A. H. Leonard, J. C. Puckett, James G. White et J. F. Kelly.

Les retours sont si incomplets dans les districts sénatoriaux composés des paroisses d'Ouest-Baton-Rouge, Iberville, Ascension, Iberie, Carroll, Madison, Morehouse et Richland, que nous ne sommes pas même de déclarer exactement les résultats des élections dans les dits districts ; nous suspendons donc toute action sur ces référons les retours au Sénat pour il décide lui-même.

S. M. THOMAS,
ARCHIBALD MITCHELL,
B. R. FORMAN,
O. F. HUNSACKER,
S. M. TODD.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Nous soussignés, etc..... et nous déclarons que les personnes suivantes sont dûment et légalement élues pour représenter les différents districts représentatifs, savoir :

1er District Représentatif, J. J. Mellon ; 2me District Représentatif, J. J. A. Shakespeare ; 3me District Représentatif, J. Kiernan ; 4me District Représentatif, E. H. Waleb, W. S. Elliott, Charles Montaldo ; 5me District Représentatif, A. Sanford ; 6me District Représentatif, T. B. Blanchard et E. C. Zacharie ; 7me District Représentatif, F. Fischer et J. King ; 8me District Représentatif, J. Garrett ; 9me District Représentatif, J. Rodriguez et John Barrow ; 10me District Représentatif, John Delaney ; 9me District Représentatif, Wm. Stevens et C. Kinsella ; 10me District Représentatif, C. Kummell, J. B. Eustis et J. Donnell ; 11me Droite A. J. Dumont ; 11me Gauche 11me Wards, E. L. Bowers et E. Pierce ; Ascension, P. Landry et C. N. Davis ; Assomption, E. B. Gondran et Alex. Avoyelles, T. J. Edwards et W. Johnson ; East Baton Rouge, T. L. Ker, J. Bynum et J. A. Landers ; Ouest-Baton-Rouge, J. I. Lobdell ; Bienville, J. Cockerham ; Bossier, W. H. Scarborough, P. W. Sandridge ; Caddo, J. C. Moore ; Geo. L. Smith et J. Sella Martin ; Calcasieu, W. H. Kirkman ; Caldwell, Jos. J. Humble ; Cameron, Paul Jones ; Catoulah, Geo. C. Benham et Cain Sartain ; Claiborne, Allen J. Davis ; Clairborne, W. Moreland et Thomas Price ; Concordia, Lewis Young et George Washington ; De Soto, J. B. Elam et A. F. Stephenson ; East-Feliciana, John Grar et James Lewis ; West Feliciana, James W. Atmstead ; Franklin, F. W. Norris ; Grant, J. H. Hadnot ; Jackson, J. E. Cavanaugh ; Jefferson, E. A. Nenbin, E. Robert et C. W. Lowell ; Lafayette, J. D. Trahan ; Lafourche, John S. Bohm et O. Harang ; Livingston, T. G. Davidson ; Madison, Jas. McDowell ; Morehouse, C. Dazey ; Natchitoches, E. L. Pierson et W. Vonder ; Ouachita, W. F. Southard et J. Hill ; Plaquemines, H. Mahoney ; Pointe-Coupée, J. P. Harrison et L. B. Claiborne ; Rapides, L. Texada ; John J. Swan et J. G. P. Hood ; Rouère Rouge, E. W. Pearson ; Richland, H. Vickers ; Sabine, J. F. Smith ; St. Bernard, L. Dupuy ; St. Charles, M. Hahn ; St. Helene, K. Gorman ; St. Jean Baptiste, Henry Cousin ; St. Landry, Benj. R. Grant, J. F. Leonard, E. D. Estille ; St. Martin, E. Prescott ; Marie, James Costello et M. J. Foster ; Tangipahoa, J. G. Tate ; Tensas, E. Stewart et J. S. Mathews ; Union, S. Boles ; Vermillion, J. Pavlet ; Vernon, J. R. Smart ; Washington, A. C. Wilkham ; Webster, J. P. Schultz ; Winn, W. A. Strong.

Comme il n'y a pas de retours des paroisses St. Tammany et Terrebonne et seulement des retours faits informels et illegaux des paroisses Iberville et St. Jacques, nous ne prenons pas la responsabilité de déclarer le résultat de l'élection dans ces paroisses, mais nous suspendons toute action pour attendre la décision de l'Assemblée Générale.

S. M. THOMAS,
ARCHIBALD MITCHELL,
B. R. FORMAN,
O. F. HUNSAKER,
S. M. TODD.

Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1872.

ADRESSES AU PRÉSIDENT THIERS.

Nous lisons dans un journal :

Le Président de la République française continue à recevoir de nombreuses adresses le félicitant au sujet de son Message, et le conjurant de rester au pouvoir pour maintenir la République. Nous nous signaler aujourd'hui celles des municipalités de Versailles, Reims, Brest, Saint Quentin, Bohain, Epinal, Beaumont, Montpellier, Gaillac (Tarn). Ces Adresses, dans chaque ville, sont signées par la grande majorité du conseil municipal : à Beaune, elle a été signée par tout le Conseil à l'unanimité.

Les amis de M. Thiers font circuler la pétition suivante, à Paris :

ADRESSE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

A M. Thiers

Président de la République.

Paris, 18 novembre 1872.

Monsieur le président de la République,

Le pays était tranquille il y a quinze jours. Vous l'avez bien dit. Il y avait une une résurrection dans le monde commercial et industriel. La confiance revenait de toutes parts. Le succès meilleur de l'emprunt, une moisson inespérée, l'ossal loyal d'un gouvernement irréprochable pourvoyait avec prudence et sagesse aux votre direction honnête et désintéressée, tout concourait à nous promettre un avenir de prospérité.

Votre message à l'Assemblée, si digne et conciliatoire à la fois, confirmait toutes espérances et ralliait tous les suffrages des hommes de bon sens, d'ordre et de progrès.

Le monde, négociants, industriels, qui ne veulent être des hommes de désordre, qui veulent besoin de *sécurité* pour le lendemain, nous avons entendu votre appel à l'union, à la *trêve majorité*, celle du pays, en présence des provocations insensées du parti aux abois que rien n'attache à rien à la suite de mouvements de hasard, nous nous à vous dire que le pays, satisfait de votre message, approuve votre conduite énergique, et vous appuyera pour triompher des hommes égoïstes qui, en prédisant de l'étranger, sacrifieraient la France à leurs prédictions toutes personnelles et intérêts-fous ; et nous vous conjurons vivement de n'éprouver des mécomptes capables dont le seul but est de vous amener à donner votre démission.

Pour la France, pour la république, vous ne pouvez pas la confiance du pays et ne acclamant tous ceux qui mettent intérêt tous au dessus des mesquines ambitions de parti.

Viennent *bientôt* les élections générales, et, dans tous les départements, un cri unanime vous dénoncera la reconnaissance de tous et l'adhésion de tous au gouvernement républicain que vous avez contribué à fonder et à maintenir.

Vive la République ! Vive M. Thiers !"

M. le général Appert vient de donner ordre de faire dépaver immédiat ment, dans les cellules de toutes les prisons de Versailles, les innombrables inscriptions gravées sur les murs par les communeux. Quelques-unes de ces inscriptions sont absolument effroyables. En voici une notamment, signée de 12 un des derniers condamnés à mort exécutés à Satory :

C'est demain mon tour d'*esmoudre* !

Frères, respectez ma mémoire !

Le " tour d'esmoudre," cela signifie le tour d'exécution..... l'homme étant percé d'une *esmoudre* sans doumoudre par les douze balles des *esmoudre*.

FRANCE.

Le Discours de M. Thiers.

A LA COMMISSION KERDREL.

On lit dans le *Soir* du 29 novembre :

C'est hier soir, à sept heures, que M. le duc d'Audiffret Pasquier, président de la commission, et M. Raoul Duval, secrétaire, se sont transportés à l'hôtel de la Préfecture pour inviter, au nom de leurs collègues, le Président de la République à se rendre au sein de la commission.

Les sentiments attribués aux deux délégués ont rendu plus sensible à M. Thiers la forme pleine de déférence qu'ils ont donnée à leur demande. La conversation s'est naturellement ressentie de cette première et favorable impression. Les délégués ont protesté de leur volonté de contribuer de toutes leurs forces à rétablir l'entente entre les deux pouvoirs, entente si nécessaire au bien du pays. De son côté, M. le Président de la République a témoigné le désir de faire à l'Assemblée toutes les concessions qui ne lui paraîtraient pas incompatibles avec les nécessités du gouvernement.

On a donc pris rendez vous pour aujourd'hui vendredi, deux heures de l'après-midi, dans le bureau N° 9 à l'Assemblée nationale.

Hier une discussion des plus vives s'était élevée, au sein de la commission, sur la forme qu'il convenait de donner à l'entrevue avec le Président. Un des membres de la commission, voulant sans doute donner à cette conférence le caractère de la comparution d'un accusé devant ses juges, avait proposé de fixer à l'avance les questions qui seraient posées à M. Thiers et entendu à ses collègues de s'écarter du système qui aurait tracé la même.

Ce projet a été fort mal accueilli et a eu pour effet de froisser les légitimes susceptibilités des membres de la commission. Il n'est pas sûr de peine à reconstituer cette proposition de leur collègue était blessante pour M. Thiers en même temps qu'elle était de nature à leur proposer le refus de M. Rathie—qui n'est point encore nommé rapporteur, comme plusieurs journaux l'annoncaient à tort dès hier—soit avec beaucoup de chaleur contre cette proposition et a rallié contre elle une forte majorité.

L'intervention de M. Barbie et son succès ont seule rendu possible la venue de M. Thiers, qui n'aurait pu évidemment consentir à subir ainsi une sorte de questions, ou tout aurait été prévu, y compris le nombre des coups ordinaires et extraordinaires.

M. le Président de la République s'est rendu exactement au rendez-vous donné par la commission à deux heures précises ; deux membres manquaient.

M. le duc d'Audiffret Pasquier a déclaré d'abord à M. Thiers que les intentions des commissaires étaient toutes conciliantes. M. Thiers a répondu que ce n'était pas lui qui avait soulevé le conflit ; qu'il serait charmé que l'apaisement pût se faire dans les esprits, et que, d'un commun accord, il fut possible de trouver une solution qui satisfît l'intérêt général.

La commission a demandé des éclaircissements sur trois points principaux :

1 Pourquoi le banquet de Grenoble a-t-il été qualifié dans le Message d'incident inévitable ?

2 Pourquoi, au mépris du pacte de Bordeaux, le Message a-t-il appelé la République le gouvernement légal du pays ?

3 Comment le gouvernement compte-t-il sortir du *modus vivendi* actuel, et quelles sont les institutions qu'il compte lui substituer ?

Le Président de la République a répondu longuement à chacun de ces points :

La qualification d'incident inévitable, a-t-il dit, ne s'appliquait nullement, dans sa pensée, d'une façon exclusive au banquet de Grenoble. Quand l'Assemblée s'est séparée, il était question de faire une foule de banquets. Le gouvernement les avait vus presque tous ; il a pu calmer les agitations qui semblaient prêtes à se renouveler, sauf dans quelques-uns très rares ; c'était là une chose "inévitable." Voilà la pensée du Message. Quant au banquet de Grenoble, en lui-même il échappait à toute intervention légale, parce qu'il avait conservé le caractère d'un banquet privé. Voilà pourquoi, ayant pu et ayant dû interdire la manifestation de Chambéry, le gouvernement a dû se borner à faire, à Grenoble, maintenir fermement l'ordre, qui n'a nullement été troublé.

Pour ce qui est du discours de Grenoble, a ajouté le Président de la République, ma vie toute entière n'a été qu'une protestation contre les doctrines et surtout contre les appétits insensés par ces doctrines : En vérité, ai-je besoin de dégénérer de pareilles choses ? La France ne me connaît-elle pas, depuis cinquante ans que je suis dans la vie publique ? N'ai-je pas donné des explications suffisantes à la commission de permanence.

Le président de la commission dit qu'on ne saurait demander à M. le Président de la République une réponse plus nette ; il aurait été seulement à désirer que M. Thiers affirmât, dans son Message, sa séparation complète avec le parti radical qui veut, dans le pays, sa force à l'alliance clandestine qu'il donne à supposer entre lui et le gouvernement.

M. Thiers a alors repris la parole et, longuement, expliqué ce qu'il entendait par une politique ferme et modérée.

Dans un pays divisé comme le nôtre par tant de partis, a-t-il dit, un gouvernement ne doit être d'aucun parti. Moi même je n'ai pas été du mien, moi qui ai été le ministre constitutionnel du roi Louis-Philippe. Je me suis fait un devoir de n'être d'aucun parti, et de gouverner avec toutes les intelligences et toutes les hommes de bonne volonté, animés d'un sincère patriotisme.

Je ne m'étais m à l'égard du banquet de Grenoble, dans le Message, on l'aurait accusé de lacune. Il a fait trop de bruit pour que j'aie pu garder le silence. J'ai parlé, et combattu les doctrines que j'ai toujours combattues. Je l'ai fait avec le ton qui convient au chef du gouvernement. Je ne pouvais tenir le langage du député, ni faire une autre discussion. Et, en vérité, il faut un étrange aveuglement ou un étrange parti pris pour faire de moi un radical.

Je me demande pourquoi je n'ai pas été plus agressif. J'ai été logicien, je le crois, et pas agressif. J'ai combattu comme un homme politique doit le faire. En discutant, j'aurais pu prendre un autre ton. Mais dans un document de cette nature, j'ai pris le ton élevé et ferme, je crois, d'un homme d'Etat. Il me semblait qu'aucune expression ne pouvait substituer.

Et quand, oubliant les services rendus, on m'interpelle comme on l'a fait, j'avais le droit de me référer à l'explication que j'avais donnée à la commission de permanence.

La question est ailleurs. C'est l'esprit général du Message qui a déplu, non pas certes qu'il ne fût pas assez conservateur, mais tout le monde est obligé de reconnaître qu'il ne pouvait l'être davantage. Il a déplu à une partie de l'Assemblée. On en a trouvé l'esprit trop républicain.

Et bien ! voici, comment je suis républicain. On m'a remis à Bordeaux la République entre les mains : personne, à cette époque, ne m'a proposé une autre forme de gouvernement ; c'est la forme républicaine qui m'a été remise en dépôt ; c'est elle que la loyauté me fait un devoir de rendre au pays. On voulait que je poussasse le rôle d'un traître et que je trahisse la République pour faire une monarchie. Je n'ai pas pu faire cela. Mon républicanisme, le voici : Si j'avais pu rétablir mon pays ce que j'aurais voulu, j'en serais heureux. Je suis Angleterre plutôt qu'une Amérique ; mais, par les fautes des trois derniers gouvernements, la France a été poussée à la République et, outre mes devoirs de loyauté, mon jugement m'a convaincu qu'il n'y a que cela de possible.

La loyauté à la parole donnée, la conviction que la monarchie est impossible puisqu'il y a trois dynasties pour un seul trône, tels sont les motifs qui guident ma conduite et mon langage. Si quelqu'un croit que la monarchie est possible, qu'il le dise ! S'il y a une majorité dans l'Assemblée pour le faire, qu'elle le tente : je me retirerai. Mais je ne crois pas que cela soit possible.

On me demande pourquoi je suis venu déchirer le pacte de Bordeaux, comme on dit. Que nous étions mon promis ? Relisez mes discours. J'ai dit que, si nous voulions constituer, nous nous étions mis ensemble, que tous pouvions réorganiser, qu'un jour viendrait où il faudrait faire son choix et se prononcer.

Est il venu ? Je ne le prétends pas, mais voici ce que je soutiens.

Si tout le monde s'était renfermé dans la réserve convenable, si on était resté dans le pacte de Bordeaux, soit.

Mais tous les partis l'ont rompu. Au dedans et au dehors, on a proclamé d'autres souverains que le souverain légal qui existe aujourd'hui, et tout le monde a fait naître ce sentiment général : il faut faire quelque chose, il est impossible de rester dans l'état où l'on est.

Je ne sais pas vous proposer de proclamer la République—comme l'a fait la Convention—une, indivisible et impérissable. La perpétuité ne se proclame pas, et l'essayer serait ridicule en la proclamant. Tous les gouvernements se disent perpétuels et tous périssent par leur absurde prétention.

J'ai pensé qu'il fallait tout de suite, avant que la Chambre actuelle constituante, faire quelques articles organiques, bien modestes, bien simples, mais indispensables pour que le gouvernement puisse vivre et fonctionner.

Et bien, tout le monde s'alarme de la Chambre prochaine. On exagère la crainte au delà de toute mesure. Mais quel est le remède ?

Deux Chambres animées d'esprits différents, dont l'une puisse contenir l'autre.—A mon avis, se passer de deux Chambres, je ne suis dit qu'il ne fallait pas laisser partir l'Assemblée actuelle sans lui demander au moins de se prononcer sur cette question. C'est donc un acte de conservatisme que j'ai fait ? Et cela même, l'ai-je proposé ?

Non ! j'aurais cru manquer à la souveraineté de l'Assemblée, si j'avais pris l'initiative. Je me suis borné à lui conseiller d'étudier si elle ne croyait pas avec toute le monde qu'il y eût quelques précautions à prendre pour assurer l'avenir.

En quoi d'ailleurs, je le demande, ai-je attenté au pacte de Bordeaux ? Je vous ai expliqué que, dans les circonstances actuelles, aucune forme de gouvernement cela ne fait pas la République, n'est possible ; forme anonyme, c'est la République, et c'est cette forme qui nous régit. Ne nous payons donc pas de mots.

Tout le monde depuis deux mois, parle de la nécessité de sortir du provisoire ; ceux-là demandent la dissolution.—